

**DAJI/2018/Décision/Tarifs/27**

Décision portant approbation des tarifs d'inscription au colloque «12th International Conference Reachability Problems 2018»

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### DÉCISION

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «12th International Conference Reachability Problems 2018» organisé par le Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS).

Ce colloque aura lieu du 24 au 26 septembre 2018.

Les tarifs s'élèvent à :

|                                      | Inscription jusqu'au<br>31 août 2018 inclus | Inscription à compter du<br>1 <sup>er</sup> septembre 2018 |
|--------------------------------------|---|--|
| Enseignants / enseignants-chercheurs | 250 € HT / 300 € ttc                        | 291,67 € HT / 350 € TTC                                    |
| Etudiants                            | 200 € HT / 240 € TTC                        | 241,67 € HT / 290 € TTC                                    |
| Invités                              | Gratuité                                    |  |
| Banquet                              | 58,33 € HT / 70 € TTC                       |  |

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 23 avril 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

